

**Observations portées par l'Association Française pour le développement des  
Véloroutes et Voies Vertes (AF3V) sur le registre ouvert dans le cadre de l'enquête  
publique du projet de déclassement du domaine public départemental de la D 981 sur  
le site du Pont du Gard sur le territoire des communes de REMOULINS et VERS PONT  
DU GARD**

Préambule :

L'AF3V est une association nationale qui représente les intérêts des randonneurs cyclistes mais aussi en roller et fauteuil roulant. Elle s'est donnée pour objectif de promouvoir, informer, animer et développer partout en France le réseau national des Véloroutes et Voies Vertes. L'association Voie Verte du Pont du Gard est son relais départemental.

Nous soutenons le collectif qui s'est créé en 2013 lors de la fermeture brutale du site aux randonneurs et nous avons suivi en permanence l'évolution de ce dossier et réagissons naturellement à la présente enquête publique.

En décembre 2012 le Département a présenté un projet de voie verte Beaucaire - Uzès empruntant le pont du Gard.

Aujourd'hui, le projet de déclassement du tronçon de route départementale porte sur 1.480 mètres. Nous constatons que la désaffectation routière de cet ouvrage, a déjà été actée par l'arrêté de désaffectation du 14 mars 2000

La zone commerciale et muséographique se situe à l'écart du site du Pont du Gard. Un droit d'entrée à cette zone peut être mis en place sans justifier le déclassement proposé. Nous reconnaissons que cette zone commerciale et muséographique a eu le mérite d'être placée à l'écart du monument du Pont du Gard, mais elle ne doit pas conduire à la privatisation du site du monument.

Nous soutenons la demande du collectif pour le maintien dans le domaine public routier départemental de ce tronçon de route, pour préserver la possibilité de la réalisation d'une voie verte reliant Beaucaire à Uzès.

Nous attirons votre attention sur le fait que les cyclistes itinérants se rendent majoritairement dans cette région pour la visite du Pont du Gard. Les contraintes liées au péage vont détourner une grande partie de ces cyclistes sur d'autres itinéraires plus accueillants.

En conclusion l'Association Française pour le développement des Véloroutes et Voies Vertes (AF3V), ne trouve pas justifié le passage du statut de désaffectation à celui de déclassement et demande le maintien d'un passage public libre et gratuit pour les piétons et les vélos via le site du pont du Gard.

Le Président de l'AF3V



Francis MONS

Courrier déposé par délégation par :

Jean Louis MANTE Vice président

Association Voie Verte

Délégation pour le Gard de l'Association Française  
pour le développement des Véloroutes et Voies Vertes

tel : 04 30 39 01 39 port : 06 14 33 37 29

<http://club.quomodo.com/voieverte-du-pontdugard/accueil.html>

Délégation gardoise AF3V <http://www.af3v.org/>

Courriel : [gard@af3v.org](mailto:gard@af3v.org)